rue des Etaques, 57, le nommé Auguste Michaux, âgé de 40 ans, ouvrier selliér, chez M. Boutry.

Son cadavre a été transporté à la morgue.

NORD

DUNKERQUE. — Le nommé Malraux, tonnelier, rue du Jeu-de-Paume, dont nous avions annoncé les exploits lorsqu'il s'amusa, dans la nuit du 12 au 13 mai, à briser les carreaux du vice-consul anglais M. Taylor, a été condamné aujourd'hui, par le tribunal correctionnel, à vingt-cinq francs d'amende et aux frais du procès.

MOCQUIGNIES. — Mercredi, vers huit heures et demie du soir, un incendie considérable s'est déclaré chez le sieur Pascal Mosiu, fabricant de sabots. Le feu a dévoré une maison, une grange ainsi que 12,000 paires de sabots ; rien n'a été sauvé du mobilier ni des récoltes. Les pertes, qui sont très-fortes, ne sont couvertes que par une assurance de 6,000 fr. à la Compagnie La Paternelle.

BOUVIGNY-BOYEFFLES. — Un charretier conduisant quatre chevaux attelés à un chariot chargé de charbon, était assis sur son porteur. Une secousse l'aura fait tomber entre ses chevaux, et les roues du côté droit lui ont passé sur la mâchoire et le cou. La mort a été instantanée.

La victime serait un nommé Poulain, âgé de 45 ans à 50 ans, garçon brasseur au Maisnil-Servin.

CONGRÈS GÉOGRAPHIQUE DE DOUAI

Le sixième congrès des sociétés françaises de géographique s'ouvrira à Douai, le dimanche 26 août prochain, et sera clos le vendredi suivant, 31 août.

La présidence d'honneur appartiendra à M. Ferdinand de Lesseps, président de la société de géographie de Paris.

ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES ET OFFICIELLES

NORD. — *Bureau de bienfaisance de Douai*, rue du Clocher Saint-Pierre. — Le vendredi 27 juin, à 2 heures. — Fournitures de 200 m. de molletons pour jupons. — 500 m. de toiles pour chemises. — 200 couvertures en laine de couleur. — 100 m. de flanelle. — 1,000 m. de paillasses. — Renseignements au Bureau de bienfaisance.

A la sous préfecture d'Avesnes. — Le mardi 19 juin, à 10 heures. — Travaux communaux.

PAS-DE-CALAIS. — *A la Mairie de Diéval.* — Le 19 juin, à 2 heures. — Reconstruction du presbytère, 11,000 fr. — Renseignements à la mairie.

DIRECTION DES DOMAINES. — Le mardi 26 juin, à 2 heures. — Fournitures diverses.

Le 26 juin 1883, à 2 heures, à l'hôtel de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, rue de Rivoli, 192. — Fourniture :

1° Des tabliers, torchons et de la toile d'emballage.

Cette adjudication aura lieu pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1er juillet 1883.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication et des échantillons, au directeur des domaines, chef de l'atelier général du timbre, à Paris, hôtel du Timbre, rue de la Banque, n° 9.

LE TUNNEL DE LA MANCHE

Le comité parlementaire mixte anglais, chargé de l'examen de la question du tunnel de la Manche, continue ses travaux.

Au cours de sa dernière séance, il a entendu plusieurs personnes qui se sont toutes prononcées contre la construction du tunnel. Parmi ces personnes figurent l'amiral sir Jhon Hay, qui admettait la possibilité d'un coup de main avec 30 ou 40 mille hommes ayant pour but de se saisir de l'ouverture du tunnel sous le sol anglais ; sir Georges Elliot, qui a déclaré que les classes ouvrières en Angleterre ne sont pas favorables à l'œuvre projetée, et enfin M. Kennedy, du Foreign-Office, qui croit que la construction du tunnel déplacera sur le continent le commerce qui se trouve actuellement dans les mains de la Grande-Bretagne.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 JUIN. — Marie Deroo, rue de France, 99. — Germaine De Gandt, rue Pellart. — Alphonse Blanckaert, rue Watt, cour Six, 40. — Henri Gossart, rue Marceau, 6. — Alfred Duprez, rue de la Paix, 67. — Jules Hulot, rue d'Alma, cour Lefebvre, 16. — Julien Baert, rue Beaurewaert, cour Tonneau, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 JUIN. — Maria Fastenackels, 1 mois, rue Lannes. — Constance Gatte, 79 ans, pensionnaire, à l'Hospice. — Antoinette Hulstaert, 11 mois, rue de la Limite, cour Ladsous, 8.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-LECOMTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Florlense-Flore-Octavie COCHETEUX, décédée à Roubaix, le 17 juin 1883, à l'âge de 16 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 19 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 19, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 30.

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-CARRETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Antoine LEBRUN, ancien cultivateur, marguillier de la paroisse Sainte-Elisabeth, veuf de Dame Virginie CARRETTE, décédé à Roubaix, le 17 juin 1883, à l'âge de 95 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Laudes et les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme des Trois-Ponts, 2, à 9 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille BONDUEL-DUTHA, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph BONDUEL, décédé à Roubaix, le 18 juin 1883, dans sa soixante-treizième année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 juin, à 8 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 166.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 20 juin 1883, à 9 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Ignace-Joseph VANDENBERGHE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1882, à l'âge de 30 ans, et de Dame Agathe GALET, son épouse, décédée à Roubaix, le 21 février 1881, à l'âge de 71 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 20 juin 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Thérèse VERCAINDE, veuve de Monsieur Louis DESSEYN, décédée à Roubaix, le 20 mai 1883, à l'âge de 85 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 20 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Thérèse ROUSSEL, veuve de Monsieur Jean-François DUFONCHELLE, décédée à Roubaix, le 19 mai 1883, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le mercredi 20 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DROULEZ, rentier, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 21 mai 1883, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

BRUXELLES. — *Loi sur l'emploi du flamand.* — En même temps que le texte de la loi sur l'emploi de la langue flamande dans l'enseignement moyen, le *Moniteur* publie deux circulaires adressées par M. le ministre de l'instruction publique respectivement aux préfets des athénées et aux directeurs d'écoles moyennes de la partie flamande du pays.

M. le ministre pose aux préfets d'athénée et aux directeurs d'école moyenne diverses questions relatives à l'application que les mesures décrétées par la loi nouvelle auraient déjà reçue jusqu'ici dans leurs établissements et sur les moyens d'exécuter entièrement ces mesures. Les préfets et directeurs sont invités à donner au gouvernement tous les renseignements de nature à l'éclairer.

— *Meeting à la Bourse.* — Hier soir, à la Bourse, Grand'Place, nouveau meeting organisé par l'*Union progressive et démocratique* à l'effet de discuter les nouveaux impôts et la réforme électorale. Salle bondée. Assez bien d'ouvriers en habits de travail. Néanmoins les orateurs ont parlé au milieu d'un silence qui est peu de mise dans un meeting bruxellois. Toute tentative d'interruption était immédiatement réprimée par de nombreux *chut*. On voyait que l'assistance s'intéressait vivement aux questions en discussion.

LIÈGE. — Le 25e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1873 par la ville de Liège, a eu lieu le vendredi 15 juin.

Voici les numéros primés :

N° 71888 remboursables par 10,000 fr.
N° 15360 par 1,000 fr.
N° 82984 par 500 fr.
Nos 5224 — 37819 chacun par 250 fr.
Nos 762 — 6184 — 11002 — 14971 — 25864 — 33079 — 44372 — 74198 — 74898 — 75777 — 83353 — 89619 — 89771 — 102941 — 104992 — 119568 — 126510 — 120201 — 132625 — 132864 chacun par 150 fr.

ANVERS. — On lit dans la *Gazette* :

« Vendredi, MM. les délégués des banquiers, agents de change, commissionnaires en fonds publics et changeurs de la Bourse d'Anvers, ainsi que les délégués des négociants et fabricants de tabac de notre ville, ont été reçus en audience par les représentants meetinguistes d'Anvers, et leur ont exposé les inconvénients graves et de toute nature des lois d'impôt présentées par le gouvernement. MM. les délégués ont pu se convaincre que leurs causes respectives trouveront dans les députés meetinguistes des défenseurs aussi fermes qu'éclairés. »

FAITS DIVERS

LES ALLEMANDS A PARIS. — Quel est le nombre exact de la colonie allemande à Paris ? On ne le saura probablement jamais, attendu qu'un très-grand nombre de sujets allemands se donnent volontiers pour ressortissants autrichiens, citoyens suisses, voire Alsaciens. Un journal allemand prétend qu'en 1876 le nombre des Allemands habitant Paris était de 19,024, et que depuis lors il a sans cesse augmenté et atteint aujourd'hui 55 à 60,000 individus. Il est probable qu'il ne s'agit que des chiffres officiels, c'est-à-dire du nombre de ceux des sujets de l'Empire inscrits dans les contrôles de l'ambassade d'Allemagne. Les Allemands habitant Paris sont banquiers et employés de banque, expéditeurs, commissionnaires, commis dans les diverses branches et spécialités du commerce, tailleurs, cordonniers, ouvriers des corps de métiers, et surtout sommeliers et domestiques.

Le nombre des Allemands à Paris augmente dans des proportions qui donnent à réfléchir ; malgré tous les avertissements des autorités impériales et des divers Etats, le flot de cette invasion lente et continue ne cesse pas plus que le cours des fleuves.

Les comités des sociétés de secours publient des avertissements dans la presse, signalant les dangers que courent les nouveaux arrivants. Rien n'y fait. Ces nomades, poussés par le démon du déplacement, franchissent la frontière, entrent dans la grande ville, errent de ci de là en quête de travail, et finissent par tomber à la charge de leurs compatriotes, et fort souvent entre les mains de la justice.

La Société allemande de secours à Paris vient de publier son rapport de gestion pour 1882. Elle a encaissé 19,395 francs en cotisations, y compris des subsides de l'empereur et de l'impératrice, de divers souverains et Etats allemands. Enfin, à cette somme s'ajoutent les intérêts de fonds spéciaux : soit en tout une encaisse de 80,000 francs. Elle a dépensé 66,000 fr. en secours de toute espèce. Elle a rapatrié 500 Allemands, auxquels les compagnies des chemins de fer français ont accordé la faveur d'une réduction de la moitié du prix de transport jusqu'à la frontière. Le reste de la somme dépensée l'a été pour secours momentanés, frais de traitement, etc. Le rapport constate que malheureusement l'immigration allemande, loin de diminuer, tend à augmenter dans des proportions considérables. Ce sont surtout les jeunes ouvriers qui arrivent en masse ; tous les avertissements par voie de la presse sont inutiles. Aussi, comme les ressources de la Société allemande sont limitées, la plupart des nouveaux arrivants tombent bientôt dans la plus grande misère. La presse allemande, en publiant ce qui précède, ajoute quelques commentaires sur le peu « d'agrément qu'offre à un Allemand la vie sociale de Paris », sur la crise momentanée que subissent certaines branches du commerce et de l'industrie, sur la rareté des places pour jeunes négociants, enfin sur la consigne tacite qui est adoptée, à savoir : de ne pas donner du travail aux Allemands et au besoin exiger l'assainissement de la capitale de l'élément teuton qui l'encombre. « Nos compatriotes, dit un journal berlinois, sont maintenant prévenus : qu'ils le sachent bien, il n'y a pour eux, à Paris, qu'amères déceptions. »

UN DRAME SANGLANT s'est déroulé hier matin, à deux heures, au coin de la rue des Corbonets et de la rue des Bourguignons, à Bois-Colombes. En ce moment cette localité célèbre sa fête. Aussi tous les soirs y a-t-il beaucoup de monde sur la place des fêtes jusqu'à une heure assez avancée. Le nommé Félix Z..., qui est d'un âge assez avancé, tient un tourniquet. Après avoir fermé sa boutique, il se dirigeait ce matin, à deux heures, vers son domicile lorsque, arrivé au coin des deux rues citées plus haut, il a été assailli par trois individus armés de couteaux à virole, qui, après l'avoir renversé, l'ont fouillé, lui ont pris la recette de la journée, sa montre avec sa chaîne, et l'ont percé de coups de couteau. Le pauvre malheureux criait : Au voleur ! à l'assassin ! Ces cris ont été entendus par deux ouvriers boulangers qui travaillaient dans la maison devant laquelle ce drame sanglant se passait. Sans prendre le temps de jeter un vêtement sur leurs épaules, ils n'ont fait qu'un bond de la cave dans la rue pour se porter au secours du père Félix. Mais ils avaient affaire à forte partie, car ils tombèrent sous les coups de couteau des assassins.

Le bruit produit par cette sanglante lutte avait réveillé les voisins, qui se mirent à la poursuite des assassins. Au bout de cinq minutes, on parvint à s'emparer de deux d'entre eux ; le troisième avait pu s'échapper. Les deux dont on s'est emparé s'étaient trompés, et, au lieu de suivre la rue des Bourguignons, étaient entrés dans une impasse ; acculés contre une maison, ils cherchaient à grimper à l'aide des barreaux et des contrevents, mais le propriétaire de l'immeuble, habitant le premier étage, ouvrit sa fenêtre et, s'armant d'un revolver, fit feu sur les assassins sans les atteindre. Les deux criminels ont été conduits à la gendarmerie ; le commissaire de police de Courbevoie a été mandé immédiatement. Le père Félix Z... fut emporté mourant dans une pharmacie, ainsi que les deux ouvriers boulangers, qui avaient reçu plusieurs blessures très-graves à l'aine, sur les bras et à la poitrine. Les deux assassins ont été ligottés et conduits à la prison de Courbevoie, en attendant les ordres du Parquet. On dit, dans le pays, que les coupables sont des garçons laitiers.

A L'AUBERGE DES « LIBRES PENSEURS ». — Dans la soirée d'hier, un pauvre vieillard s'était attablé avec deux Italiens à l'auberge dite « des Libres Penseurs », route de Fontainebleau, à Gentilly. A peine venait-il de quitter cet établissement que les deux Italiens se jetèrent sur le vieillard et lui labourèrent la figure à coups de couteau. Aux cris poussés par la victime, des voisins accoururent, ainsi que deux soldats appartenant à la garnison du fort de Bicêtre. A la vue de ceux-ci, les deux forcenés s'armèrent de leurs couteaux et cherchaient à se frayer un chemin. Malgré leur résistance, ils furent liés et portés au poste de M. le commissaire de police de Gentilly, qui, après interrogatoire, les a fait conduire, par deux gendarmes, au poste de la Butte-aux-Cailles, pour de là être dirigés sur le Dépôt. La victime a été portée à l'hôpital de Bicêtre, où elle a succombé quelque temps après.

— LE SUICIDE D'UN ENFANT DE SIX ANS. — Un événement du caractère le plus émouvant a jeté, hier, la stupeur parmi les habitants de la rue Saint-Georges, à Paris.

Au numéro 16 de cette rue demeurent depuis trois mois seulement les époux C..., qui n'ont que deux enfants, dont l'un est en nourrice, et l'autre, le petit Ferdinand, âgé de six ans, reste avec ses parents.

Le bruit courait depuis quelque temps que le petit Ferdinand était odieusement maltraité et séquestré, mais aucun fait bien caractérisé n'avait autorisé les voisins à intervenir. On se contentait de plaindre le petit Ferdinand lorsqu'on le rencontrait et l'enfant, alors, secouant mélancoliquement sa petite tête, se bornait à dire :

« Oh ! si on me bat toujours, je sais bien ce que je ferai... »

Ce qu'il a fait, on croit le savoir, et véritablement la chose est effroyable.

Laissé seul, hier, dans la cuisine du logement, l'enfant s'est hissé d'abord sur une pierre d'évier, a pu atteindre une petite lucarne et s'est précipité.

Le pauvre petit aurait dû être broyé ; une planche posée contre un mur, et sur laquelle le corps a glissé a amorti sa chute ; néanmoins le petit désespéré, a eu un bras et une jambe cassée ; on croit, en outre, à de graves lésions internes.

Par les soins de M. Taylor, commissaire de police, le jeune blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital Beaujon.

Une enquête sévère est commencée. En l'absence du père, la mère du petit Ferdinand a déjà été interrogée.

VARIÉTÉS

LE BOIS DE LA BOULAYE

PAR ALFRED DE COURCY

— SUITE —

IV

La terre de Chauvry

Comment l'oncle Durand, si enflammé pour une décoration, était-il si méprisant pour un titre ? Comment, après avoir témoigné tant de joie de voir son neveu chevalier, ce qui est aussi un titre, témoignait-il tant de déplaisir de le voir baron ? C'est la question qu'il faudrait poser à tous nos démocrates.

Il me semble que la logique de la démocratie devrait proscrire pareillement l'une et l'autre distinction. La Légion d'honneur, avec sa hiérarchie d'abord, qui est beaucoup plus rigoureuse, et à cause de ses signes extérieurs. Dans les lieux publics, rien ne distingue un homme titré du commun des mortels, tandis que les décorés s'affichent avec une ostentation souvent impertinente.

Mais les préjugés ne s'embarrassent guère de la logique. Peut-être la raison de la différence est-elle que les titres rappellent l'ancien régime, et que la Légion d'honneur rappelle encore la fin de la légende de la révolution ? Peut-être la raison est-elle plus profonde et tient-elle à ce que les titres sont héréditaires et les décorations personnelles ? Or la démocratie moderne, qui a toutes les ambitions et toutes les vanités individuelles, semble se complaire à être viagère, c'est-à-dire égoïste, et elle a une sorte d'horreur insensée de l'hérédité.

L'oncle Durand affectait de professer des opinions très-démocratiques. Les hommes sortis du sein des classes laborieuses, de ceux qu'on a nommé les nouvelles couches sociales, comme si elles étaient nouvelles, comme si elles n'avaient pas existé et ne devaient pas exister toujours, les parvenus qui, par le travail, l'intelligence et la chance, ont atteint une grosse fortune, se divisent en deux classes : les uns sont de féroces conservateurs ; c'était le cas de Désiré ; les autres gardent en théorie et servent effectivement de leur argent les opinions de leur jeunesse ardente. Pour un grand nombre, c'est ambition et brigue ; ils songent au suffrage et ils le caressent. Pour plusieurs, c'est pusillanimité. Ils espèrent échapper à la pointe du glaive, en se mettant du côté du manche : éloigner de leur maison les partageux, en les dirigeant vers la maison d'autrui. Pour quelques-uns c'est habitude d'esprit, étroitesse d'idées, influence persévérante du milieu, ou seulement lecture assidue du même journal. L'oncle Durand était de ces derniers. Il croyait à son journal : il croyait à la légende révolutionnaire ; il croyait à la gloire des vainqueurs de la Bastille ; et, avec ces idées, il faut s'étonner de tout ce qu'il avait conservé de correction dans sa conduite, de bienveillance, d'esprit de famille et de rigide loyauté.

La divergence des opinions et la crise du parchemin auraient pu jeter un trouble considérable dans ses relations avec Désiré, et même provoquer l'éclat d'une séparation. Il n'en fut rien ; l'intérêt de tous deux domina les difficultés de la situation. Désiré était souple et doux, il avait le précieux talent de savoir se taire. La tante Durand, à qui son mari permettait d'être un peu dévote, était, pour l'intérieur, un lien puissant. Elle eût été désolée de perdre la société de Désiré, avec qui elle faisait, le soir, d'interminables parties de piquet à un demi-centime le point. La petite Pépita, dont l'enjouement était plein de charme, et qui avait été prise en passion par le vieux ménage, se trouvait un lien plus puissant encore. Enfin Désiré comptait ! Les profits de l'association croissaient sans cesse, on établissait des inventaires annuels magnifiques. Désiré n'avait à supporter aucune dépense. Il épargnait toujours, il faisait des placements heureux, il entassait.

Plusieurs années se passèrent sans autre incident remarquable que le retour d'Ernest Dubois, ramenant la belle Inez, qui, si elle n'était pas l'or du Pérou, en était bien la fleur. Ce fut encore un lien. Quand Désiré, seul dans son cabinet, avait quelques loisirs, il se livrait à deux contemplations, alternatives et simultanées, et s'y absorbait. Il tenait avec autant de soin la comptabilité de sa fortune privée que celle de la maison de commerce. Au fond d'un tiroir dont la clef ne le quittait jamais, gît un registre dont il avait lui même fourni le modèle, et qui était bien un modèle du genre. C'était son inventaire. Une colonne indiquait ses placements successifs, par ordre de dates ; deux autres, la valeur de ses titres, au 31 juin et au 31 décembre de chaque année ; plusieurs, les revenus. Il totalisait, à l'encre, deux fois par an, plus souvent au crayon. Quand la hausse de ses valeurs fut rapide, il en vint à totaliser tous les mois ; c'est la volupté de l'avare moderne. L'avare antique, l'enfouisseur, ne connaissait pas cette joie de voir son trésor se doubler, se tripler pendant son sommeil, et il avait l'appréhension constante de ne plus le retrouver. On croit que les avares de la comédie n'existent plus ; ils sont plus nombreux que jamais, seulement ils ont changé de procédés. Ils n'entassent que des papiers, au lieu de sacs d'or. Ils sont plus savants en finances et connaissent la puissance des intérêts composés.

Désiré eut une des plus vives joies de sa vie, quand son total atteignit le chiffre de un million. Il demeura fasciné devant ce chiffre, le regard fixe et ardent, comme le chien d'arrêt devant la touffe de bruyère où le gibier a cru s'abriter. Il eut bientôt une seconde joie, non moins vive. Il possédait cinq obligations, pas davantage, de la Ville de Paris. C'était d'un bien maigre revenu, mais il pensait qu'on doit toujours laisser à la fortune une porte entr'ouverte. Il gagna un gros lot. Il s'en cacha et ne le dit à personne. Il eut cependant deux mouvements de générosité, il donna un petit bijou à Pépita, et il porta discrètement, sans se nommer, quinze francs au Bureau de bienfaisance de son quartier. Pourquoi ce chiffre de quinze francs ? Il avait hésité entre dix et vingt.

Lorsque Désiré avait suffisamment revu ses additions, il retirait de la même cassette, en y replaçant le registre, l'enveloppe froissée du diplomate et le parchemin. Il avait le sentiment qu'il convenait de ne se parer de son titre qu'en même temps qu'il cesserait de travailler activement aux choses de son commerce. Il ne voulait pas déroger, il ne voulait pas rencontrer encore les railleries ni l'opposition de son oncle. Alors il se posait la question de savoir à quelle époque ou dans quelles circonstances il prendrait de si graves résolutions. Ce sera quand je marierai ma fille, se disait-il d'abord. Mais à mesure que grandissait Pépita, il s'attachait de moins en moins à la perspective de cette échéance. Puis il se dit : « Ce sera quand j'aurai deux millions. » Les deux millions vinrent vite, et il jugea qu'il serait insensé de s'arrêter en si beau chemin. Ce sera quand j'aurai trois millions, quand j'en aurai cinq... et comme les joueurs continuent de jouer sans s'arrêter aux bornes qu'ils se sont prescrites, Désiré continuait de travailler.

Parfois, avant de refermer la cassette, Désiré, allumant une bougie, tirait à la cire quelques empreintes d'un cachet qu'il avait fait graver, avec sa couronne de baron et les armoiries que lui conférait le brevet. Enfin, il réintégrait dans le tiroir le registre, le parchemin, le cachet et les empreintes, donnait deux tours de clef... et s'occupait d'expédier à ses correspondants des pots de pommade et des bottines de femmes en signant ses lettres, non point *baron Durand*, mais *Durand oncle et neveu*.

Il eut cependant, un jour, une distraction. Il y a un apothicaire d'outre-mer qui a eu la malice de conserver une facture signée *baron Durand*, pour une fourniture d'instruments perfectionnés de sa profession.

Il advint, avec le cours du temps, que l'oncle Durand fit une maladie et resta fort affaibli. Il commença de sentir le besoin du repos et de se persuader que l'air natal pourrait seul lui rendre les forces perdues. Les médecins, impuissants à les rétablir, entretinrent et flattèrent cette douce illusion. On envoie un vieillard respirer l'air natal, comme on envoie un adulte aux eaux ou à Nice. La tante Durand, demeurée plus vaillante, était une Baucis très-dévouée à son Philémon. Elle n'eut pas d'objection, malgré les regrets qu'elle donnait à ses habitudes et surtout à Pépita. Elle espérait bien retrouver à Saint-Flour la partie de piquet. Elle y trouverait aussi un choix de petites nièces dont l'empressement n'était pas douteux, et Désiré lui promettait une visite avec Pépita. On annonça donc la dissolution de l'association commerciale, et la séparation prochaine. Ce fut une crise terrible dans le cœur de Désiré, non plus certes une escarmouche, mais la lutte suprême. Allait-il continuer seul les affaires de la maison Durand oncle et neveu ? Où allait-il se reposer aussi, en arborant son titre de baron ? Le tiroir mystérieux fut souvent consulté. Tout ce qu'il contenait apportait le même conseil. L'addition de registre venait de dépasser cinq millions ! Cependant il était bien dur de se résigner à ne plus gagner d'argent.

Désiré hésitait encore, quand il reçut une proposition qui fut déterminante. Un de ses concurrents lui demandait la cession de la clientèle et la suite des affaires de la maison, en lui offrant une somme ronde. Désiré, qui gagnait de l'argent en travaillant, pouvait en gagner en cessant de travailler. C'était le ciel ouvert.

— Allons, monsieur le baron, décidez-vous, dit le tentateur, qui n'ignorait pas le point faible de la citadelle.

— Taisez-vous donc, s'écria Désiré tout rougissant.

— Pourquoi me taire, monsieur le baron ? reprit l'interlocuteur. Malgré votre modestie exagérée, on sait ce qu'on sait.

La citadelle était bien ébranlée. Désiré, en bon négociant, marchanda, connaissant par expérience qu'on ne prononce jamais d'abord son dernier mot. Il parla de 50,000 francs de plus, le tentateur se hâta d'accepter, et le baron Durand se trouva pris.

Il était stupéfait. « J'aurais pu obtenir 100,000 francs de plus, » se dit-il aussitôt, et il eut un chagrin poignant de sa maladresse. Il eut vite une autre amertume. Dans son trouble, il n'avait pas réfléchi qu'il devait loyalement offrir à l'oncle Durand la moitié du prix de la cession. En y pensant, il eut besoin, pour se consoler d'une double déception, d'aller se remettre en présence du brillant registre et de l'éblouissant parchemin.

Mais l'oncle Durand fut grand. Quand Désiré, qui craignait encore un blâme et des reproches, vint, bien timidement, lui annoncer sa résolution de se retirer des affaires, en s'empressant, pour se faire pardonner, de lui offrir la moitié du prix de la cession, l'oncle Durand refusa nettement.

— Cela ne m'appartient pas, mon cher ami, dit-il. Je ne pouvais plus travailler, moi, et je te laissais ma part sans te la vendre. Tu es bien libre d'en faire ce que tu veux. D'ailleurs, si j'y avais quelques droits, ce sera le commencement de la dot de Pépita.

Le mot de dot ne sonnait déjà plus agréablement à l'oreille de Désiré ; sauf cette impression un peu fâcheuse, il fut enchanté du résultat inespéré de la conférence. L'oncle Durand avait été affectueux et n'avait témoigné aucune mauvaise humeur. Aucune allusion au titre de baron n'avait été risquée, et Désiré pouvait garder sans scrupule le prix entier de son marché. Il attribuait cet excès de débonnaireté à l'affaiblissement des facultés de son oncle. Il ne devinait pas ce qui se passait dans l'âme du malin vieillard. L'oncle Durand avait son orgueil de négociant, et, à sa manière, l'orgueil de son nom, s'il n'avait pas les vanités de Désiré. Il lui plaisait que la maison Durand disparût quand il ne serait plus là pour la diriger. Le commerce peut avoir tant de vicissitudes ! Il ne lui déplaisait même plus que, lorsqu'il serait retiré à Saint-Flour, Désiré se parât d'un titre à Paris. Il ne doutait pas que ce ne fût la pensée de Désiré, et se serait bien gardé de l'en détourner. Peut-être, à son insu et malgré ses principes, n'était-il pas insensible au reflet d'honneur qui en rejaillirait sur lui, lorsqu'on lui parlerait à St-Flour de son neveu le baron Durand. Ce qui est plus certain, c'est qu'il se sentirait mieux à l'aise pour la distribution de sa fortune, que ses neveux d'Auvergne étaient nombreux, n'étaient ni riches ni titrés, et qu'il venait de faire, à bon marché, la part de la dot de Pépita. C'était un genre de perspective que le baron Durand, suffisamment agité, oubliait d'approfondir. Une mère eût été plus clairvoyante ou plus ombrageuse.

Il y eut une suite d'arrangements aimables, auxquels l'oncle Durand apporta d'autant plus de bienveillance et de générosité qu'il entendait se réserver plus de liberté testamentaire. C'est ainsi qu'il abandonna jusqu'à la fin de son bail, c'est-à-dire pendant deux ans, la jouissance de son appartement et de son mobilier à Désiré, sous le prétexte qu'il ne renonçait pas à revoir Paris. Ne pas payer de loyer, être dispensé d'acheter un mobilier, ce fut pour Désiré une bien vive allégresse. Enfin la séparation eut lieu, non sans quelques scènes attendries. Désiré retira sa fille du couvent pour qu'elle lui tînt compagnie, et il put enfin se commander des cartes de visites qui portaient, sous une couronne, *le baron Durand, chevalier de la Légion d'honneur.*

(*A suivre.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Les princes Ferdinand et Auguste de Portugal

Madrid, 18 juin.

Les princes Ferdinand et Auguste de Portugal sont arrivés à Madrid. Ils repartiront aujourd'hui pour Paris.

Grèves dans la Catalogne

Barcelone, 18 juin.

Soixante treize fabricants de Sabadell, en Catalogne, refusant de céder aux exigences des ouvriers, ont fermé leurs ateliers.

BULLETIN DU COMMERCE

Au moment de mettre sous presse nous n'avons pas encore reçu les cours de Bourse de Paris.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	16 juin	18 juin
3 0/0	78 75 »/»	78 75 »/»
3 0/0 amortissable	80 80 »/»	80 90 »/»
3 amortissable nouveau	»» »» »/»	»» »» »/»
4 1/2 0/0	109 25 »/»	109 25 »/»
Emprunts 5 0/0	108 05 »/»	108 25 »/»

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 18 juin 1883.

Cours de clôture de New-York du 16 juin

Cotons

janv.	janv.	juil.	août	sep.	octob.	nov.	déc.
9.98	10.52	10.49	10 55	10.28	9.93	9 88	9.99

Ventes du jour : 44,000 balles. Marché languissant

Recettes du jour : 2,000 balles contre 2,000 en 1882 et 3,000 en 1881.

Saindoux

avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.
		10.25	10.22	10.32	10.37	10.42	

Maïs

27 r/l	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		64	64 1/4	65 1/4	66 1/4	67		

Cafés

juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	juin
7.30	7.35	7.40	7.50	7.60	7.70		

Froment

juin	juillet	août	sept.	oct.
110	120 1/4	122 1/4	124 1/4	126 1/4

Roubaix, le 18 juin 1883.

LAINES

Buenos Ayres, 15 mai.

Avis de MM. Aruizg et Hutz : Arrivages de la quinzaine env. 100,000 arr. ; ventes env. 150,000 arr. ; stock à ce jour env. 700,000 arrobes. Depuis notre dernier avis du 30 courant, la position de notre marché s'est raffermie davantage : les bonnes laines et les laines supérieures ont été l'objet d'une demande encore plus active, et même les laines moyennes et défectueuses ont été d'une vente assez facile. Les agneaux chardonneux étaient également plus recherchés, notamment de la part des acheteurs pour la Belgique. Les prix se maintiennent fermes. Les arrivages du Nord et de l'Ouest ont été peu importants, et on ne pourra guère plus attendre beaucoup de ces parages. Le Sud, par contre, nous envoie encore des laines en quantités relativement grandes, vu la saison avancée. Presque tout ce qui est entré a été placé, et plusieurs ventes ont eu lieu en laines des dépôts.

Stettin, 16 juin.

Arrivages à la foire de cette année limités. Acheteurs peu nombreux et affaires languissantes. Les bonnes laines ont obtenu 6 Rm au-dessus des cours de l'an dernier ; qtés inférieures mêmes prix qu'en 1882.

Ulm, 16 juin.

Les affaires ont continué très actives dans la parité des cours renseignés hier, de sorte qu'il ne reste plus aujourd'hui que peu de parties invendues. Les prix pour bonnes laines bâtardes ont flotté entre 152 et 168 Rm. Quelques lots ont également été traités à 170, 172 et 186 Rm. Les laines allemandes ont obtenu 125 à 138 Rm suivant qualité.

Leipzig, 15 juin.

Le total des apports a été de 1,334 qtx et a été enlevé du marché, à quelques petites parties près. Les prix pour laines seigneuriales, de lavage excellent, ont obtenu de 168 à 183 Rm. suivant qualité, soit en hausse de 4 à 6 Rm. sur les cours de 1882. Les laines de campagnards se sont vendues en moyenne aux prix de l'an dernier, soit de 153 à 159 Rm.

Neu-Braudenburg, 15 juin.

Arrivages à la foire de cette année env. 5,000 qx. Lavage généralement bon. Affaires au début languissantes par suite des hauts prix demandés, plus tard, après quelques concessions faites vente plus active. A midi la presque totalité était vendue. Prix en hausse de 2 à 6 Rm. Les qualités inférieures ont seulement obtenu les cours de l'an dernier. On a payé pour laines lavées à la main 162 à 172 Rm et pour laines de lavage artificiel 170 à 180.

Charkow, 15 juin.

La foire ouverte hier s'est passée jusqu'ici avec peu d'entrain dans les affaires ; arrivages 22,900 pouds.

Varsovie, 15 juin.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture officielle de la foire. Celle-ci est très animée par suite de la présence sur place de nombreux acheteurs étrangers. Arrivages 25,590 pouds contre 23,098 pouds l'an dernier. Les transactions conclues jusqu'à midi ont e